
CAHIER DES CHARGES

Réalisation d'une formation collective Appui aux employeurs : Les outils d'appui à la fonction RH

Contacts :

Commanditaire :

CRESS Pays de la Loire

ressources@cress-pdl.org

02 40 74 02 49

Action réalisée avec le soutien de :



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion ».

1. Commanditaires

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire (CRESS PDL) est un regroupement de fédérations, unions, employeurs et entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) (associations, coopératives, mutuelles, réseaux d'acteurs locaux de l'ESS) de niveau régional. Association loi 1901 créée en 1982, elle se donne les missions suivantes :

- La représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- L'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises de l'ESS ;
- L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises de l'ESS ;
- La contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'ESS ;
- La tenue, la mise à jour et la publication de la liste des entreprises de l'ESS en Pays de la Loire ;
- L'information des entreprises sur la dimension européenne de l'ESS et l'appui à l'établissement de liens avec les entreprises du secteur établies dans les autres États membres de l'Union européenne.

Pour plus d'informations sur la CRESS, voir le site : www.cress-pdl.org

2. Contexte

ESSor *connect* est une offre de services portée par la CRESS à **destination des acteurs-ressources qui orientent, financent et accompagnent l'ESS en Pays de la Loire**, adhérents ou non de la CRESS. Cette offre de services doit leur apporter les moyens de renforcer leurs services d'accompagnement, de financement et d'orientation avec pour conséquence la consolidation et la pérennisation des entreprises de l'ESS profitant de ces services. ESSor *connect* vient compléter les réponses apportées par ESSor-paysdelaloire.org, plateforme qui recense les outils et acteurs de l'orientation, accompagnement et financement de l'ESS en Pays de la Loire. L'offre de services ESSor *connect* a été élaborée sur la base d'un recensement des besoins des acteurs-ressources en Pays de la Loire et au travers de multiples échanges avec ces acteurs, notamment au sein d'un groupe projet réunissant des adhérents de la CRESS.

Les objectifs d'ESSor *connect* sont, vis-à-vis des acteurs-ressources de :

- **Faciliter leurs activités**
 - Des sessions de formation
 - Des temps d'information
 - Une boîte à outils en ligne
 - Un annuaire des experts
 - Une lettre d'information
- **Développer leur réseau**
 - De nombreuses rencontres entre acteurs-ressources
 - Un espace numérique collaboratif
 - Un panorama annuel des offres d'accompagnement et de financement

- **Augmenter leur visibilité**
 - Des outils pour communiquer sur leurs offres
 - Des actions de communication collectives

ESSor *connect* propose la **mutualisation d'outils et de connaissances entre acteurs-ressources** et un **fonctionnement collaboratif** grâce à un **espace numérique** et à de nombreuses **rencontres**. Les services d'ESSor *connect* sont accessibles au travers d'un abonnement annuel nominatif. Les abonnés à ESSor *connect* bénéficient :

- **Gratuitement :**
 - D'une boîte à outils (documentation, outils méthodologiques...
 - De temps d'information et de rencontres réguliers entre acteurs-ressources
 - Des expertises de la communauté ESSor *connect*
 - D'une lettre de veille ciblée sur leur activité d'acteur-ressource
 - D'un panorama annuel des offres des acteurs-ressources en Pays de la Loire
 - D'un interlocuteur dédié pour les informer ou les orienter
- **A un tarif réduit :**
 - De sessions de formation

Certains services sont accessibles pour les non-abonnés :

- temps d'information (gratuits)
- sessions de formation (payant)

Pour répondre aux objectifs d'ESSor *connect*, la CRESS recherche un prestataire pour l'animation d'une formation collective sur le thème suivant : les outils d'appui à la fonction RH.

En effet, des acteurs-ressources des Pays de la Loire ont fait remonter des attentes en termes de formation sur la thématique du RH, notamment au regard des enjeux de professionnalisation des petites organisations de l'ESS sur la fonction RH.

Favoriser la montée en compétences de ces acteurs permettra de renforcer les réponses apportées aux structures de l'ESS sur cette thématique.

3. Présentation de la commande

Objectifs de la formation :

- Identifier les acteurs, outils et dispositifs et orienter les employeurs de l'ESS
- Repérer les grandes fonctions de la gestion des ressources humaines et comment appuyer les employeurs à les assumer (paie, compta, recrutement,...)
- Comprendre la logique de la mutualisation de l'emploi et en maîtriser les différents dispositifs (groupements d'employeurs, prêt de main d'œuvre à but non lucratif...)

Cibles de la formation :

Les accompagnateurs non lucratifs qui informent, orientent et accompagnent des employeurs de l'économie sociale et solidaire (notamment les salariés de réseaux associatifs, les chargés de mission vie associative ou ESS des collectivités, ...)

Modalités :

- La prestation sera réalisée de préférence le **29 mai 2018**.
- **Durée** : un jour.
- **Lieu** : Nantes ou Angers, en fonction des participant.es
- **Ouverture de la formation à partir de 5 personnes – 12 participants maximum.**

Les principaux éléments concernant le contenu de la formation sont indiqués dans ce cahier des charges. Néanmoins, la CRESS est ouverte à toute proposition d'évolution pour atteindre les objectifs présentés ci-avant, en tenant compte des enjeux rencontrés par les acteurs de l'ESS.

4. Modalités de candidature

**La proposition devra être adressée par mail à CRESS au plus tard
le mercredi 14 février 2018 à l'adresse suivante :
ressources@cress-pdl.org.**

Documents à nous retourner :

- Une présentation d'une proposition de formation, contenant un programme détaillé ainsi que des informations sur les méthodologies et outils supports utilisés ainsi que les livrables qui seront remis aux participants.
- Présentation (CV et expériences sur ce type de formation) du formateur proposé.
- Durée requise de la formation.
- Information sur la disponibilité pour mener la formation les 27 et/ou 28 septembre 2018. A défaut, une autre proposition de date proche
- Une proposition financière.

Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats sont invités à contacter **Chloé Durey au 02.40.74.74.24 - ressources@cress-pdl.org**.

Les réponses aux propositions reçues se feront par mail exclusivement et seront adressées à tous les candidats qui se seront manifestés.

La CRESS ne répondra plus aux questions des candidats **après le 10 février 2018**.

Modalités de sélection

La proposition sera examinée par un comité de sélection.

La sélection sera effectuée selon les critères de la charte d'achat responsable de la CRESS des Pays de la Loire, annexée au présent document. Le prestataire ayant obtenu la note la plus élevée sera retenu.

5. Contractualisation

La CRESS des Pays de la Loire est le commanditaire de cette prestation.

Une convention bipartite sera signée entre le prestataire retenu et la CRESS des Pays de la Loire. Elle rappellera l'objet de la mission, définira les diverses modalités de fonctionnement et contractualisera les engagements de chacun. Elle prévoira également les éventuelles pénalités en cas de manquement aux engagements pris.

Nantes, le 19 janvier 2018

CRESS PAYS DE LA LOIRE
PRATIQUES LIÉES AUX ACHATS
A destination des prestataires

La CRESS des Pays de la Loire, consciente des enjeux du développement durable dans l'objectif d'une économie responsable et humaine, structure, évalue et valorise **sa démarche RSE**.

Dans ce cadre, la CRESS des Pays de la Loire a défini ses pratiques d'achats en cohérence avec les 5 piliers de la RSE qui sont :

- > La gouvernance
- > La politique sociale
- > La politique environnementale
- > La politique économique
- > Le territoire

En conséquence, chaque prestation proposée sera mise en concurrence selon les critères d'évaluation suivants :

✓ **Pour 50 points : la qualité de la proposition**

Selon la nature de la prestation, ce peut être :

- la bonne compréhension de la demande
- la conformité de la réponse au cahier des charges
- l'innovation dans la proposition
- la clarté et le réalisme de la proposition
- l'expérience et les références des intervenants
- le respect des délais impartis, etc..

✓ **Pour 30 points : sa responsabilité sociétale**

• ***Pour 10 points : son appartenance à l'ESS***

• ***Pour 10 points : son impact environnemental***

- Faible distance entre lieu de production et lieu de réalisation / livraison
- Labels écologiques
- Valorisation d'une politique interne de réduction de l'impact environnemental...
- etc...

• ***Pour 10 points : son impact sociétal :***

- Favorisation de l'emploi local ou en insertion
- etc...

✓ **Pour 20 points : le prix**

N'hésitez pas à valoriser dans votre proposition, les différents éléments qui nous permettrons de l'évaluer au regard de ces critères.